

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2019**

*Le conseil municipal, légalement convoqué le 20 mai 2019, conformément aux articles L2121-10 et 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au Foyer Saint Martin, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire.*

*Etaient présents : M Clément LOING, Mme Charlotte GAUDEL, M. Jean-Noël RAFFNER, Mme Catherine FAYOLLE, M. Roger CLAUDEPIERRE Adjoint, MM. René BRUN, Dominique TRUSSART, Denis PIERREVELCIN (à partir du point 2.3), Claude PIERREVELCIN, Laurent MATHIEU, Mme Chantal PERRIN, M. Jean ANCEL Mmes Sandrine PIERRE, Aude BATOT, Caroline ROBIEZ et Mathilde GAUDEL (à partir du point 3.1), Conseillers Municipaux.*

*Etait représentée : Mme Aurore PETITDEMANGE qui a donné pouvoir à Mme Caroline ROBIEZ pour tout vote et décision.*

*Absente : Mme Sylvie TOUSSAINT.*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures. Monsieur Jean-Noël RAFFNER est désigné comme secrétaire de séance.

Il rappelle l'ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 avril 2019**
- 2) Affaires financières** : Demande de subvention au titre du fonds européen FEADER / « programme de développement rural Grand Est 2014-2020 » pour le projet d'amélioration du chemin et de la piste au lieudit Faurupt, dans le cadre du programme de travaux forestiers 2019 ; Modification du tableau des subventions 2019 : demande de subvention de l'association GINK'CO pour la confection de 2 banderoles pour l'organisation d'un marché estival ; Fixation d'un loyer pour des abris à poneys construits sur une parcelle communale au lieudit « Embetschés » par M. Dominique SCHMITT.
- 3) Points divers** : Approbation de l'avant-projet définitif (APD) relatif à la mise aux normes de la mairie et de la médiathèque ; délibération de principe concernant l'attachement de la commune au régime forestier actuel.
- 4) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués (droits de préemption, indemnités assurance, marchés publics, emprunts ...)**
- 5) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK**
- 6) Questions diverses et communications de M. le Maire**

Monsieur le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour :

- A la rubrique n°2 « affaires financières » : fixation de tarifs pour la location des tonnelles aux particuliers.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

**1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 avril 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**2) AFFAIRES FINANCIERES****2.1. Demande de subvention au titre du fonds européen FEADER / « programme de développement rural Grand Est 2014-2020 » pour le projet d'amélioration du chemin et de la piste au lieu-dit Faurupt, dans le cadre du programme de travaux forestiers 2019 – N° DEL\_2019\_45**

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances donne connaissance aux membres du conseil municipal d'un projet de travaux d'infrastructure en forêt communale pour lequel il est possible de solliciter une subvention au titre du fonds européen FEADER / programme de développement rural (PDR) Grand Est 2014-2020.

Le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant total s'élève à 20 195 € HT établi sur la base de la sous-mesure 4.3 des PDR Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine 2014-2020 : Investissements dans les infrastructures liées au développement, à la modernisation ou à l'adaptation du secteur agricole et de la foresterie – soutien à la desserte forestière – Appel à projet Grand Est – année 2019 et 2020.

Nature des travaux : mise au gabarit d'un chemin grumier (1 760 ml) et création d'une place de retournement (250 m<sup>2</sup>) sis sur les parcelles cadastrales bénéficiant du régime forestier, désignées dans le tableau joint à la demande.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses	montant (HT)	Financement	montant
Mise au gabarit d'un chemin grumier et création d'une place de retournement	20 195,00 €	FEADER / programme de devt rural Grand Est (50%)	10 097,50 €
		Fonds propres (50%)	10 097,50 €

Vu la délibération du conseil municipal du 22.01.2019 approuvant le programme de travaux et coupes ONF pour l'année 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le projet qui lui a été présenté, notamment les modalités de son financement, ainsi que les engagements juridiques et techniques joints à la présente délibération.
- SOLLICITE l'octroi d'une aide publique d'un montant de 10 097,50 €.
- S'ENGAGE à ne pas dépasser au total le taux maximum de 80 % d'aide publique pour cette opération.
- S'ENGAGE à inscrire chaque année, au budget de la commune les sommes nécessaires à assurer l'entretien et la bonne fin de l'opération.

- DECLARE, en cas de sinistre, ne pas avoir reçu d'indemnité par une compagnie d'assurance se rapportant aux parcelles forestières visées.
- CERTIFIE que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution des travaux.
- DIT que la subvention sera versée sur le compte de la commune (trésorerie de Kaysersberg)
- CHARGE le Maire de l'application de la présente décision et l'autorise à signer tout document y afférant.

**2.2. Modification du tableau des subventions 2019 / demande de subvention de l'association GINK'CO pour la confection de 2 banderoles pour l'organisation d'un marché estival - N°DEL\_2019\_46**

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances, rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 20.11.2018, le conseil municipal a arrêté le tableau des subventions versées aux associations pour l'année 2019. Il est proposé de modifier ce tableau comme suit :

- Demande de subvention de l'association GINK'CO pour la confection de 2 banderoles pour l'organisation d'un marché estival : devis de la société PUBLIMARK d'un montant de 144 € TTC.

Vu la délibération du conseil municipal du 20.11.2018 approuvant le tableau des subventions pour l'année 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés, Mmes Caroline ROBIEZ et Aude BATOT ne participant pas au vote.

- DECIDE de verser la somme de 144 € à l'association GINK'CO pour la confection de 2 banderoles pour l'organisation d'un marché estival.

*Arrivée de M. Denis PIERREVELCIN (19h10).*

**2.3. Fixation d'un loyer pour des abris à poney construits sur une parcelle communale au lieudit « Embetschés » par M. Dominique SCHMITT - N°DEL\_2019\_47**

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances, rappelle aux membres du conseil municipal que lors d'une visite sur place début 2018, des élus ont pu constater que des abris pour poneys avaient été construits sur la parcelle communale louée par M. Dominique SCHMITT aux Embetschés et cadastrée section 5 n°87.

Afin de régulariser cette situation, M. le Maire avait proposé au conseil municipal, lors de la séance du 20.11.2018, de céder à M. SCHMITT une parcelle de terrain communal, d'une surface de 13,01 ares, comprenant ces abris, au prix de 1 500 €.

Le conseil municipal avait alors refusé cette proposition et souhaité qu'un loyer soit fixé.

Une discussion s'en suit pour savoir s'il est juste de fixer un loyer, certains conseillers municipaux estimant qu'il n'est pas normal qu'une personne puisse construire sur la propriété d'autrui sans son accord.

Finalement, M. le Maire propose de fixer un loyer de 150 € par an.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

A la majorité des membres présents ou représentés, (présents : 16 ; votants : 17 (1 procuration) ; suffrages exprimés : 16 (1 abstention : M. Claude PIERREVELCIN) ; 15 votes « POUR » et 1 vote « CONTRE » (Mme Aude BATOT).

- DECIDE de fixer le loyer pour les abris à poneys construits sur la parcelle communale louée par M. Dominique SCHMITT aux Embetschés et cadastrée section 5 n°87, à 150 € par an (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019).

#### **2.4. Fixation de tarifs pour la location des tonnelles aux particuliers - N°DEL\_2019\_48**

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances, informe les membres du conseil municipal que la Commune a fait l'acquisition en 2018 de 4 tonnelles : 2 tonnelles d'une dimension de 6\*3 et 2 tonnelles d'une dimension de 3\*3. Ces tonnelles ont été achetées principalement pour mettre à disposition des associations lors de manifestations communales ou associatives.

Un particulier souhaite savoir s'il est possible de louer ces tonnelles. Si le conseil municipal accepte, il convient d'en fixer les tarifs de location.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE de louer les tonnelles aux particuliers qui en feraient la demande,
- DECIDE de fixer les tarifs suivants :
  - o Tonnelle 6\*3 : 50 € pour un WE (ou 48h)
  - o Tonnelle 3\*3 : 30 € pour un WE (ou 48h)
  - o Caution de 500 € par tonnelle.
  - o Pénalités appliqués en cas de retard : 15 € par 24h de retard et par tonnelle
- DIT qu'une convention de location sera signée pour régler les différentes modalités de prêt.

*Arrivée de Mme Mathilde GAUDEL (19h30).*

### **3) POINTS DIVERS**

#### **3.1. Approbation de l'avant-projet définitif (APD) relatif à la mise aux normes de la mairie et de la médiathèque - N° DEL\_2019\_49**

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER rend compte aux membres du conseil municipal des différentes étapes ayant conduit à l'avant-projet définitif (APD) du projet de mise aux normes de la mairie et de la médiathèque – version 2.

Par délibération en date du 11 avril 2018, le conseil municipal a missionné l'ADAUHR pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage puis, par délibération en date du 19 juin 2018, le conseil municipal a approuvé le programme et engagé les crédits nécessaires à l'opération.

Conformément à sa délégation de compétence en matière de marchés publics, à l'issue de la phase de consultation, M. le Maire a confirmé le choix de la commission de sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre, en signant un marché public avec l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est le cabinet d'architectes BAUSSAN-PALANCHE de Strasbourg, le 28 septembre 2018.

Dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre, ont eu lieu en mairie :

- une réunion de démarrage des études de maîtrise d'œuvre, le 12 octobre 2018,
- une réunion d'examen de la phase « esquisse », le 7 décembre 2018,
- 2 réunions d'examen des prestations de la mission « avant-projet sommaire» (APS), 18 janvier et 1<sup>er</sup> mars 2019.
- 2 réunions d'examen des prestations de la mission « avant-projet définitif» (APD), les 5 avril et 17 mai 2019.
- Une réunion avec la DRAC et les services de la médiathèque départementale, pour le projet « médiathèque », le 14 février 2019.
- une réunion publique de présentation du projet à la population, le 17 avril 2019.

Le déroulement et les orientations retenues lors de ces réunions, ainsi que les participants, figurent dans les différents comptes-rendus établis par l'ADAUHR.

Le cabinet d'architectes BAUSSAN-PALANCHE, a déposé le dossier d'avant-projet définitif le 14 mai 2019.

L'APD est conforme au programme et vise essentiellement:

- à optimiser l'enveloppe financière pour tenir compte des différentes demandes et propositions faites,
- à placer en option des éléments non présent au programme mais proposés par la maîtrise d'œuvre ou demandés par la maîtrise d'ouvrage en cours d'études,
- à exclure du projet des prestations de fournitures pouvant être traitées séparément.

Le nouveau montant prévisionnel de base, en avant-projet définitif (AVP – phase APD), proposé par le maître d'œuvre s'élève à 1 403 000 € HT, valeur mai 2019, et représente une augmentation de 27,55 % sur le montant « programme » de 1 085 000 € HT (valeur juin 2018), soit 318 000 € HT.

Ce montant comprend des options qui n'étaient pas prévues initialement au programme défini avec l'ADAUHR.

Ainsi pour la mairie, cela concerne les postes de dépenses suivants :

- travaux de réorganisation complète du RDC : 112 274 € HT
- travaux d'isolation et remplacement des fenêtres du RDC : 47 679 € HT
- ravalement des façades et révision de la couverture : 33 099 € HT
- soit un total de dépense de 193 052 €.

Pour la médiathèque, cela concerne les postes de dépenses suivants :

- création de vestiaires pompiers : surcoût de 65 000 € par rapport au programme,
- aménagement des abords : surcoût de 20 000 € par rapport au programme.

Par ailleurs, il convient de noter que conformément à l'article 5 du CCAP du marché de maîtrise d'œuvre et au code de la commande publique, le forfait de rémunération sera révisé à l'issue de l'APD. Une négociation sera engagée rapidement avec le cabinet d'architectes sur ce point, en collaboration avec notre assistant à maîtrise d'ouvrage.

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

A la majorité des membres présents ou représentés, (présents : 17 ; votants : 18 (1 procuration) ; suffrages exprimés : 17 (1 abstention : M. René BRUN) ; 16 votes « POUR » et 1 vote « CONTRE » (M. Clément LOING). *M. LOING souhaite préciser qu'il vote contre le projet uniquement pour le volet « mairie », puisqu'il aurait souhaité qu'une option sans ascenseur soit étudiée (création d'une rampe depuis le parvis de l'Eglise).*

- APPROUVE le dossier relatif à l'Avant-Projet Définitif (APD),
- APPROUVE le nouveau montant total du coût prévisionnel définitif AVP présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre, pour un montant total de 1 403 000 € HT,
- DECIDE d'engager l'établissement des dossiers et les consultations nécessaires à l'obtention du Permis de Construire et autres autorisations administratives
- DECIDE de poursuivre l'engagement des demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels concernant la performance énergétique et l'accessibilité des locaux,
- DECIDE d'engager la phase d'élaboration des études de Projet. Les consultations des entreprises se feront par lots séparés et techniquement homogènes selon la procédure adaptée après publication d'un avis d'appel public à la concurrence dans la presse. La négociation pourra être engagée avec les entreprises ayant remis une offre de prix.
- AUTORISE M. le Maire à engager toutes les démarches et à signer les documents afférents à ce dossier.

### **3.2. Délibération de principe concernant l'attachement de la commune au régime forestier actuel - N° DEL\_2019\_50**

Alerté par les représentants des personnels de l'Office National des Forêts (ONF), Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER propose aux membres du conseil municipal d'adopter une délibération de principe concernant l'attachement de la commune au régime forestier actuel.

Le conseil municipal de LAPOUTROIE réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

#### **4) COMPTE RENDU DU MAIRE SUR LES DOMAINES DELEGUES**

Les dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent au maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22.

- **Déclarations d'intention d'aliéner** réceptionnées en mairie depuis le dernier conseil municipal : *2 dossiers / la Commune n'a pas exercé son droit de préemption.*
- **Acceptation des indemnités d'assurance :**
  - Remboursement arrêt de travail du personnel communal : 1 407,33 €.
  - Remboursement bac à fleurs endommagé par un véhicule : 1 354,32 €
- **Marchés publics : RAS**

#### **5) RAPPORT DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS et DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Les comptes-rendus sont faits par les responsables des commissions et diffusés par l'intermédiaire de la mairie, après visa de M. le Maire, aux membres des commissions et à l'ensemble du conseil municipal.

- Commission « fleurissement » : beaucoup de monde à la matinée « rempotage » du 14 mai ; remerciements.
- Commission « personnes âgées » : beaucoup de participants à la réunion du 11.05 pour les « plus de 65 ans ». Des propositions seront faites suite à cette réunion.
- La commission « bâtiments » a visité le Foyer Saint Martin. Des travaux sont à programmer dans ce bâtiment : humidité au sous-sol et dans la cage d'escalier du logement ; les façades extérieures seraient à refaire...
- Cérémonie du 8 mai et autres : il conviendrait de clarifier les rôles de chacun.
- CCVK :
  - PLUi : le projet de PLUi sera arrêté au mois de septembre (au lieu de fin juin). Il sera présenté aux élus de chaque commune au courant de l'été. Puis viendra la phase de consultation des « personnes publiques associées », avant l'enquête publique puis l'approbation (qui interviendra après les prochaines élections municipales).
  - Commission « déchets » : une discussion est engagée avec la Commune d'Orbey dans le cadre de la mise aux normes de la déchetterie d'Orbey et la mise à disposition d'un bâtiment communal.

**7) QUESTIONS DIVERSES ET COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE**

**RAPPEL : Journée citoyenne**

La prochaine journée citoyenne aura lieu le samedi 15 juin. Une réunion de présentation / préparation sera organisée le mardi 4 juin à 18h30 au Foyer Saint Martin.

- *La prochaine séance du conseil municipal sera fixée ultérieurement.*

*Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures.*



**Rappel des points inscrits à l'ordre du jour :**

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 avril 2019**
- 2) Affaires financières :** Demande de subvention au titre du fonds européen FEADER / « programme de développement rural Grand Est 2014-2020 » pour le projet d'amélioration du chemin et de la piste au lieudit Faurupt, dans le cadre du programme de travaux forestiers 2019 ; Modification du tableau des subventions 2019 : demande de subvention de l'association GINK'CO pour la confection de 2 banderoles pour l'organisation d'un marché estival ; Fixation d'un loyer pour des abris à poneys construits sur une parcelle communale au lieudit « Embetschés » par M. Dominique SCHMITT.
- 3) Points divers :** Approbation de l'avant-projet définitif (APD) relatif à la mise aux normes de la mairie et de la médiathèque ; délibération de principe concernant l'attachement de la commune au régime forestier actuel.
- 4) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués (droits de préemption, indemnités assurance, marchés publics, emprunts ...)**
- 5) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK**
- 6) Questions diverses et communications de M. le Maire**

Point supplémentaire à l'ordre du jour :

- ✉ A la rubrique n°2 « affaires financières » : fixation de tarifs pour la location des tonnelles aux particuliers.

<b>Liste des membres du conseil municipal</b>				
<b>Approbation de la séance du 28 mai 2019</b>				
Nom	Prénom	Qualité	Signature	Procuration
MULLER	Jean-Marie	Maire		
LOING	Clément	1 <sup>er</sup> Adjoint		
GAUDEL	Charlotte	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
RAFFNER	Jean-Noël	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
FAYOLLE	Catherine	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
CLAUDEPIERRE	Roger	5 <sup>ème</sup> Adjoint		
BRUN	René	Conseiller municipal		
TRUSSART	Dominique	Conseiller municipal		
PIERREVELCIN	Denis	Conseiller municipal		
PIERREVELCIN	Claude	Conseiller municipal		
MATHIEU	Laurent	Conseiller municipal		
PERRIN	Chantal	Conseillère municipale		
TOUSSAINT	Sylvie	Conseillère municipale	ABSENTE	
ANCEL	Jean	Conseiller municipal		
PETITDEMANGE	Aurore	Conseillère municipale	Procuration donnée à Caroline ROBIEZ	

---

PIERRE	Sandrine	Conseillère municipale		
BATOT	Aude	Conseillère municipale		
ROBIEZ	Caroline	Conseillère municipale		
GAUDEL	Mathilde	Conseillère municipale		

